

UNE ÉQUIPE A VOTRE ÉCOUTE

Retrouvez-nous sur le web
www.la-membrolle-sur-choisille.fr



Chères Membrollaises, Chers Membrollais,

Voici maintenant un trimestre que nous sommes aux affaires.

Durant cette période de transition, nous avons, mon équipe et moi-même, assuré la continuité des dossiers mais aussi lancé, comme vous avez pu le constater, le chantier du centre bourg. A ce jour les travaux ont bien avancé et ne souffrent d'aucun retard. Cette réhabilitation attendue depuis nombre d'années embellira assurément La Membrolle en créant un véritable cœur de village et contribuera à une meilleure sécurité pour chacun.

L'organisation des nouveaux rythmes scolaires, qui prendront effet à la prochaine rentrée, a été repensée après concertation et rencontres avec l'ensemble des acteurs du monde scolaire. Ce projet vous est présenté aujourd'hui.

Quant à notre fête du village, véritable succès populaire, elle a vu naître le premier festival des harmonies. J'en profite pour remercier les associations, les commerçants et tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de ces deux belles journées.

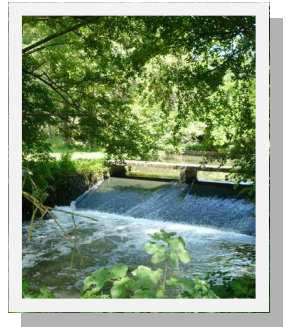
Les prochains mois seront tout aussi riches avec des projets structurants qui verront le jour. Notamment la réalisation du rond point de Mazagran sur la RD 959 et la réhabilitation de la rue du Moulin Millon. D'autres projets restent à venir car notre commune a des besoins importants. Nous œuvrerons pour vous satisfaire en maîtrisant notre budget.

Nous restons mon équipe et moi-même à votre disposition pour vous rencontrer.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Votre Maire,

Sébastien MARAÛ



UNE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE PROCHAINEMENT RELOOKEE

A compter de septembre, votre magazine d'information municipale fera peau neuve. Celui-ci bénéficiera d'une fréquence trimestrielle. La nouvelle maquette sera plus structurée et aérée afin d'améliorer votre confort de lecture. Au-delà de la présentation, les contenus seront également repensés pour toujours mieux répondre à vos attentes. Notre volonté sera de toujours mieux vous informer et de partager avec vous les projets municipaux.

Par ailleurs, un panneau d'information lumineux sera installé prochainement à l'angle de la rue du Colombeau et de la place de l'Europe.

CONTACTEZ NOUS

MAIRIE DE LA MEMBROLLE
Place de l'Europe
37390 LA MEMBROLLE
Tél. : 02 47 41 21 28

LES HORAIRES

Du lundi au vendredi de 9h00
à 12h30 et de 14h00 à 17h00
Le samedi de 9h00 à 12h

FERMETURE DE L'HOTEL DE VILLE

Nous vous remercions de noter que la mairie sera fermée cet été les samedis 19 juillet, 2 août et 16 août. En cas de besoin, vous pouvez joindre l'élus d'astreinte au **06.40.08.03.64**

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Elus de la majorité



Sébastien MARAIS

Maire



F. SALAÛN

1er Adjoint



M. GATESOUE

2ème Adjoint



E. FLEUREAU

3ème Adjoint



N. DUPONCHEL

4ème Adjoint



J. BARBIER

5ème Adjoint



J. DESOUCHES

6ème Adjoint



JM. BONENFANT

Conseiller délégué



E. HEIN

Conseillère déléguée



JP CHIMIER



V. CAILLEAU



E. BOIGEGRAIN



P. PACAUD



F. DUPUET



I. LAMIRAULT

Permanence du Maire

**Monsieur le Maire reçoit les
lundis mardis et jeudis
après-midi**

en Mairie sur rendez-vous

Tél. 02.47.41.21.28

mairie@ville-la-membrolle37.fr

Permanence des Adjoints

1er Adjoint : Fabrice SALAÛN

Finances, Communication et Développement économique tous les jeudis matins sur RDV

2ème Adjoint : Martine GATESOUE

Relations Intergénérationnelles tous les mercredis matins et vendredis après midi sur RDV

3ème Adjoint : Emmanuel FLEUREAU

Bâtiment, Espaces Verts, Réseaux tous les lundis sur RDV

4ème Adjoint : Nathalie DUPONCHEL

Vie Associative, Sports, Culture tous les vendredis après-midis sur RDV

5ème Adjoint : Jérôme BARBIER

Urbanisme tous les jours sur RDV

6ème Adjoint : Jocelyne DESOUCHES

Environnement, Développement Durable et Actions Sociales tous les vendredis après-midis sur RDV

Elus de l'opposition



J. AUCLERC



M. POTEL



M. LEZE



D. THIOT



E. PLAISE



JJ. BARDET



P. AUGIER



A. SIROT

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire est président de droit de toutes les commissions.

FINANCES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – COMMUNICATION : Vice-Président : SALAUN Fabrice

POTEL Martine – DESOUCHES Jocelyne – BOIGEGRAIN Eric – HEIN Emilie – BARBIER Jérôme – PLAISE Elisabeth

POLITIQUE INTERGENERATIONNELLES : Vice-Présidente : GATESOUE Martine

LAMIRAULT Isabelle – CAILLEAU Véronique – PACAUD Pascale – BOIGEGRAIN Eric

BATIMENTS – ESPACES VERTS – VOIRIES : Vice-Président : FLEUREAU Emmanuel

AUCLERC Jérôme – CHIMIER Jean-Philippe – BARBIER Jérôme – DUPUET Frank – SIROT Alain.

SPORTS – VIE ASSOCIATIVE – POLITIQUES CULTURELLES – ACTIVITES FESTIVES : Vice-Présidente : DUPONCHEL Nathalie

LAMIRAULT Isabelle – BONENFANT Jean-Michel – AUCLERC Jérôme – LEZE Micheline – CAILLEAU Véronique – HEIN Emilie – BARDET Jean-Jacques.

URBANISME Vice-Président : BARBIER Jérôme

POTEL Martine – CHIMIER Jean-Philippe – SALAUN Fabrice – THIOT Danielle.

ACTION SOCIALE – ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE : Vice-Présidente : DESOUCHES Jocelyne

BARBIER Jérôme – LEZE Micheline – PACAUD Pascale – AUGIER Pascale

BUDGET 2014 : UNE GESTION MAITRISEE

Après avoir réalisé un audit sur le budget voté par l'ancienne municipalité, et en collaboration avec Monsieur le Trésorier, nous allons prochainement apporter des amendements à ce budget afin que celui-ci **soit un budget juste, dynamique et réaliste**, construit pour garantir la mise en œuvre des projets qui embellissent notre village et qui profitent à l'ensemble des habitants.

Ce budget est juste car il prend ses responsabilités vis-à-vis des générations futures par une gestion rigoureuse et qu'il apporte un soutien aux acteurs de notre ville.

Ce budget est dynamique car il donne une impulsion en matière de culture, de sport, d'éducation, de solidarité mais également au travers des aménagements de la ville.

Enfin ce budget est réaliste car rien n'est dispendieux, au contraire nous allons diminuer l'endettement initialement envisagé. Nous devons continuer à oser même si se profile un désengagement de l'Etat envers les collectivités dans les années à venir. Il s'agit donc d'un budget ambitieux et responsable qui sera sans augmentation des taux de fiscalité envers les ménages.

LES CHIFFRES CLES DU BUDGET DE LA COMMUNE

Zoom sur l'investissement 2014

Urbanisme et Cadre de Vie : 1 677 263 €

Acquisition foncière : 88 473 €

Aménagement du centre bourg : 1 555 790 €

Frais d'études (PLU) : 33 000 €

Infrastructures : 686 032 €

Création d'un giratoire à Mazagran sur la RD 959 : 200 000 €

Création d'un plateau surélevé devant les écoles : 7 000 €

Réfection de la rue du Moulin Millon : 350 000 €

Installation d'un panneau d'affichage lumineux : 15 000 €

Aménagement de l'étang et des bords de la Choisille : 70 000 €

Réseaux assainissement Moulin Robert et Maison Neuve : 2600 €

Réfection éclairage public + borne électrique : 42 032 €

Bâtiments communaux : 140 600 €

Travaux de mise aux normes accessibilités : 64 000 €

Entretien des bâtiments techniques : 23 000 €

Entretien des bâtiments scolaires : 23 600 €

Lancement d'une étude sur la construction d'un équipement multi accueil : 30 000 €

Logistique et moyens techniques : 76 074 €

Programme d'informatisation des services : 30 324 €

Acquisition de matériel, outillage et mobilier 10 000 €

Programme d'acquisition de véhicule : 10 000 €

Aménagement des bâtiments : 15750 €

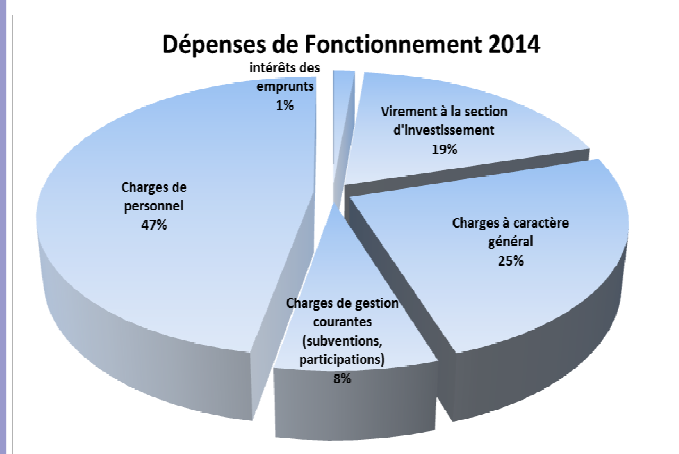
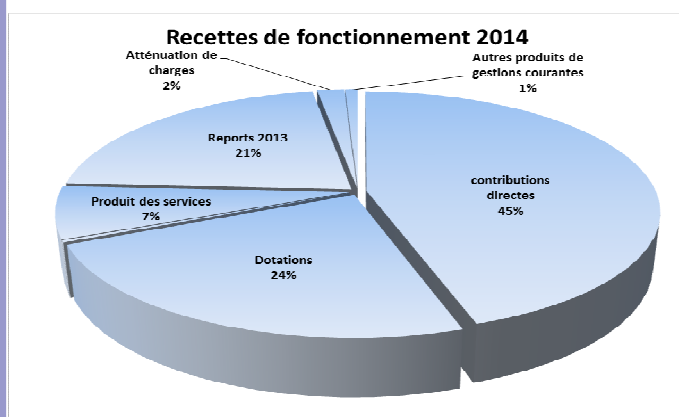
Mobilier scolaire : 10 000 €

Equipements culturels et sportifs : 42 420 €

Installation d'un skate parc : 20 000 €

Entretien divers : 22 420 €

Le budget de fonctionnement de l'exercice 2014 s'équilibre à 3 245 000 €.



POUR 100 € DE RECETTES D'IMPOTS QUELLES DEPENSES....



Dépenses d'équipement autofinancées : 50,68 €

Dépenses de personnel : 27,76 €

Remboursement de la dette (capital + intérêts) : 2,34 €

Dépenses de gestion des services communaux : 14,52 €

Subventions, contributions obligatoires versées : 4,69 €



Révision du POS en PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Dans le cadre de la commission Urbanisme, la révision du POS en PLU est relancée. La nouvelle municipalité en partenariat avec l'Agence Tourangelle de l'Urbanisme (ATU) se réapproprie le diagnostic effectué sous la précédente équipe. Un calendrier de travail est d'ores et déjà mis en place. Notre objectif est que ce PLU, élément essentiel sur le devenir de notre commune, soit approuvé début 2016 au plus tard. Le PLU reprendra chaque grande orientation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) présenté en novembre 2013.

Le Service de l'Urbanisme

Pour toute question relative à la situation de votre terrain ou sur le régime d'autorisation ou de déclaration auquel doit être soumis votre projet, le Service de l'Urbanisme se tient à votre disposition aux horaires d'ouverture de la Mairie, du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h (fermeture hebdomadaire du service : le lundi).

Nous vous invitons à prendre contact avec ce service dès le stade de l'avant-projet. Le Service vous indiquera les pièces à fournir et vous tiendra informé du suivi de votre dossier tout au long de son instruction.

Toute personne peut y consulter :

- Le cadastre : le plan cadastral peut être également consulté sur le site internet suivant : cadastre.gouv.fr
- Le règlement du POS et le plan de zonage du POS en vigueur.

Par ailleurs, un travail est mené en collaboration avec l'Agence d'Urbanisme de Tours (ATU) pour la révision du POS en PLU ; cette procédure fera l'objet de réunions publiques pour tenir informés les Membrollais de son état d'avancement.

Le Service de l'Urbanisme est joignable par téléphone au **02 47 41 94 16**.

Aménagement du Lac et des Bords de la Choisille

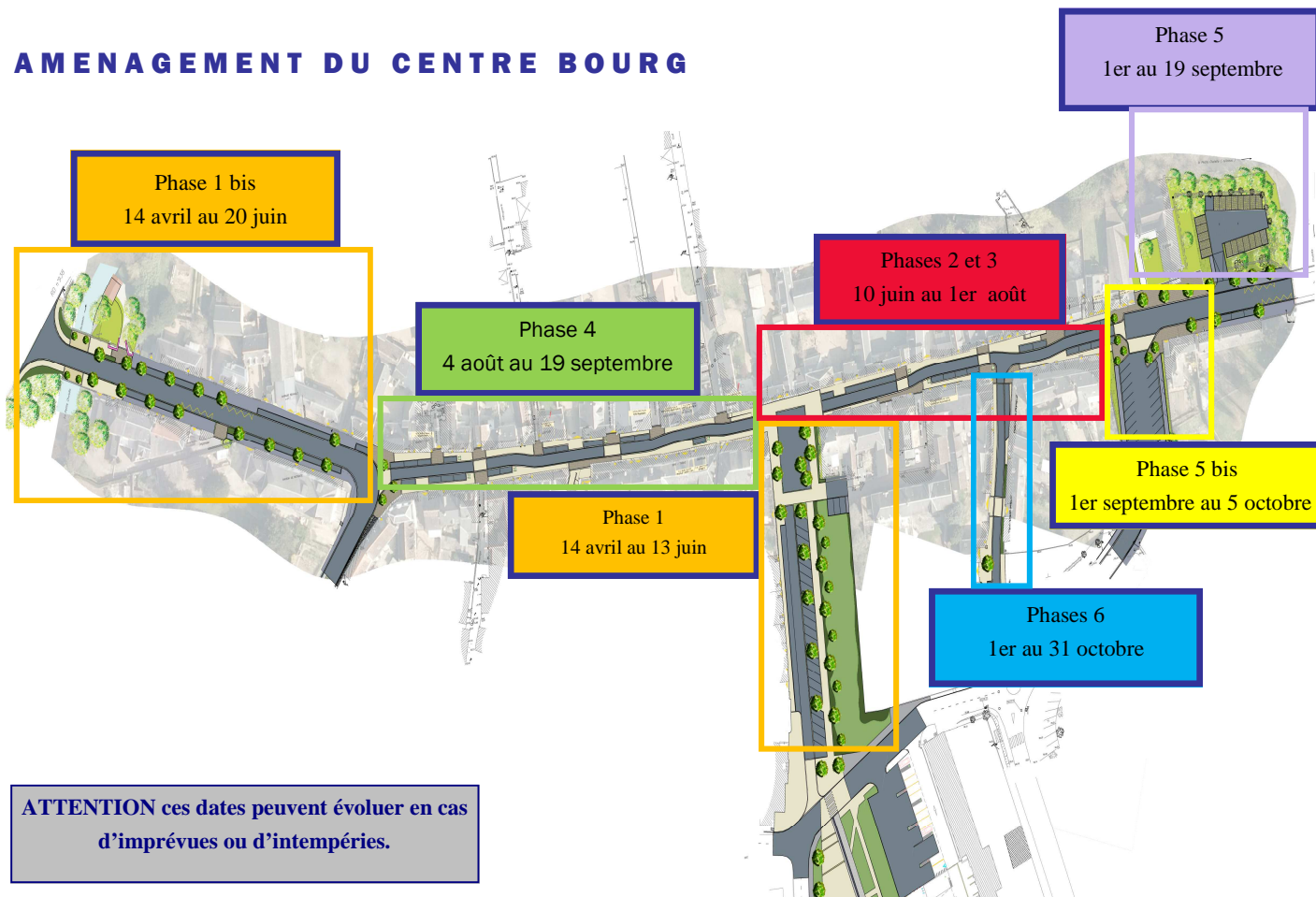
Afin d'aider les collectivités et leur porter assistance d'un point de vue technique, juridique et financier en matière d'aménagement du territoire, le Conseil général de l'Indre-et-Loire a décidé de créer en 2009 l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales (ADAC). Depuis janvier 2014, la commune cotise auprès de l'ADAC. La précédente Municipalité avait missionné l'ADAC sur l'étude d'aménagement de l'espace vert public de l'Aubrière. L'étude fût présentée au Maire et son adjoint en charge de l'Urbanisme le 6 mai 2014. Nous ne pouvons que saluer l'excellent travail effectué par cette agence avec un résultat qui retient toute notre attention. Une des propositions se concrétisera dès que possible sur ce



secteur. En attendant, nous avons décidé de missionner l'ADAC sur un des projets phares de notre campagne : l'aménagement de notre lac ainsi que la mise en valeur de la Choisille qui traverse notre commune.

AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG



Depuis de nombreuses années, l'aménagement du centre-bourg fait l'objet de débats. Après la réflexion, l'action : cela fait maintenant 2 mois que les travaux ont commencé.

Cette période de travaux est un passage obligatoire pour la transformation de notre centre-bourg. Malgré tout, les commerces restent accessibles et continuent de vous accueillir.

Ce projet porté par le cabinet A2i et repris par la nouvelle municipalité a pour but de rendre un cœur au village avec de nouveaux cheminements piétons sécurisés, une nouvelle logique de stationnement et de circulation, une voirie rénovée, un éclairage public mieux adapté, un embellissement du patrimoine, une meilleure attractivité commerciale et une prise en compte de l'accessibilité pour tous les types de handicap depuis la voirie jusqu'aux bâtiments.

Pour tout connaître de ce projet, vous pouvez consulter les plans ou les télécharger sur le site internet de la mairie.

CRÉATION D'UN ROND POINT A MAZAGRAN

Un carrefour giratoire va être aménagé à l'entrée du lotissement de « Mazagran », sur la RD 959. L'entrée de l'agglomération sera ainsi marquée et bien identifiée, les automobilistes devront ralentir pour entrer dans notre commune, et l'accès au lotissement sera sécurisé. Les travaux devraient démarrer début juillet pour se terminer fin août.

Ce giratoire est financé à 80% par la commune et à 20% par le Conseil Général.

ATTENTION les travaux se feront en chaussées alternées.

De plus, durant les travaux l'accès au lotissement par la RD 959 sera impossible

VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE

Exceptionnellement les articles associatifs n'ont pas pu être mis au sein de cette lettre municipale. Ceux-ci bénéficieront à compter de fin septembre de 4 pages au sein du nouveau magazine municipal. Par ailleurs, les associations pourront via le site internet de la ville communiquer auprès des Membrollais.

FETE DU LAC 31 MAI ET 1ER JUIN

Dès le samedi matin, la Gaule tourangelle proposa, gracieusement, aux enfants de taquiner le bouchon. Le soleil était de la partie et les poissons aussi ! Vers 14h30 c'est Lady Kaylani qui enflamma la scène suivi du spectacle de la MJC avec des démonstrations de danse et de Kung Fu. Pour les 150 ans de la Croix Rouge Française, des initiations aux gestes de 1ers secours furent proposés. Le clown Coquelicot du Grenier de Touraine fit son show. L'AMAP, les fils d'Argent et l'ALOY proposèrent des animations diverses. C'est vers

21 h que le Cabaret Lidylle offra un spectacle de très grande qualité qui retraçait toute la magie des plus grands cabarets de France. A 23h, c'est sur le rythme de la Samba que le lac s'enflamma avec des fusées de toutes les couleurs et des fontaines de lumière.

Le dimanche ce n'est qu'au petit matin que les brocanteurs envahirent le plan d'eau pour la journée. A 14h30 commença le 1^{er} Festival des 6 Harmonies avec Sonzay, Beaumont-la-Ronce, Fondettes, Luynes, Langeais et La Membrolle sur Choisille. Ce fut un festival de haut niveau qui

se termina par un morceau commun intitulé « Un moment de partage » dirigé par son compositeur Michaël Désiré. C'est la Musique Départementale des Sapeurs Pompiers de Touraine qui clôtura ces 2 belles journées festives.

Un grand merci aux commerçants, aux associations, aux bénévoles et au service technique de la commune.



LA MAIRIE INSTANCE COORDONATRICE DES ACTIVITES FESTIVES LOCALES ET PARTENAIRE PRIVILEGIE DU TISSU ASSOCIATIF LOCAL

Conformément à nos engagements, nous souhaitons redynamiser le village, promouvoir son attractivité à l'extérieur ainsi que rassembler tous les Membrollais au travers de différentes animations festives organisées par la municipalité avec la collaboration de l'ensemble des acteurs locaux (associations, écoles, commerçants, ...).

Pour ce faire, nous avons, sous la direction, de Jean Michel BONENFANT, Conseiller Municipal délégué aux activités festives, pris le temps de la réflexion pour organiser un tel service public qui puisse répondre aux attentes de tous. Cette organisation a été présentée lors du Conseil Municipal du 25 juin dernier.

Dans un souci de concertation, de transparence et de partage, ce service municipal sera placé sous la houlette d'une instance nommée **comité consultatif des fêtes et animations locales** qui sera composé de 16 personnes (4 élus et 8 représentants du monde associatif et de la population nommés par Monsieur le Maire). Ce comité émettra des avis, propositions sur les évènements festifs pouvant être organisés au sein de la commune.

Il aura également pour objectif prioritaire de définir et d'assurer les modalités organisationnelles des différentes manifestations locales prises en charge par la municipalité. Nous pouvons citer à titre d'exemple la fête du lac, le vide grenier, la fête des associations, le marché de Noël, ainsi que d'assurer la liaison avec le monde associatif local, vis-à-vis de leurs propres manifestations et/ ou animations (moyens humains, matériels, et financiers).

Une charte des relations entre la municipalité et les associations verra ainsi le jour avant la fin de cette année 2014.

Par ce service, la Municipalité dans un souci de neutralité républicaine, sera au service de tous les Membrollais sans arrière pensée partisane. Seul ce service avec l'appellation « Comité des Fêtes » sera labellisé par la Municipalité.

Davantage de précisions sur cette orientation municipale seront mises en ligne sur le site internet de la commune.

ACTUALITES SCOLAIRES

LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Petit rappel sur la réforme :

La mise en place de la semaine scolaire sur 4,5 jours au lieu de 4 jours actuellement

Le nombre total d'heures de cours hebdomadaires doit rester inchangé soit 24h

L'organisation des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) est à la charge de la municipalité.

Suite à l'assouplissement de la réforme des rythmes scolaires faite par le ministre de l'éducation nationale B. Hamon, la commission inter-génération s'est concentrée sur la proposition d'un nouvel aménagement du temps scolaire et des activités périscolaires (TAP) dans les écoles maternelle et élémentaire.

Plusieurs réunions de consultation ont été organisées par la mairie avec les enseignants et les délégués des parents d'élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire afin de définir une organisation cohérente avec le rythme de l'enfant et la mise en place des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Résumé de la proposition envoyée à Mme l'inspectrice de l'Education Nationale de St Cyr pour validation :

Demi-journée supplémentaire : Mercredi matin de 9h à 12h

TAP : 1 h 2 fois par semaine pour les élèves de la maternelle après la classe (15h30/16h30)

1,5 h 2 fois par semaine pour les élèves de l'élémentaire après la classe (15h /16h30)

Jours de TAP seront pour l'école maternelle mardi et vendredi et pour l'école élémentaire lundi et jeudi.

La mise en place des TAP a pour objectif de favoriser l'accès à des activités culturelles, sportives et artistiques au plus grand nombre d'enfants. C'est pourquoi, la municipalité a pour souci de proposer des activités de qualité et les plus diversifiées possibles sur des thématiques variées.

La commission travaille actuellement sur la mise en place des activités périscolaires en collaboration avec tout d'abord le personnel municipal qualifié mais aussi en relation avec des associations culturelles, sportives, artistiques...

ECOLE MATERNELLE

7h30 9h00	9h00 12h00	12h00 13h45	13h45 15h30	15h30 16h30	16h30 18h30
GP	3h	Repas	1h45	TAP (1h)	GP
GP	3h	Repas	1h45	1h	GP
GP	3h	Repas	1h45	TAP (1h)	GP
GP	3h	Repas	1h45	1h	GP
	3h				
Total	15h	2 services	7H	2H	

ECOLE ELEMENTAIRE

7h30 9h00	9h00 12h15	12h15 13h45	13h45 15h00	15h00 16h30	16h30 18h30
GP	3h15	Repas	1h15	TAP (1h30)	GP
GP	3h15	Repas	1h15	1h30	GP
GP	3h15	Repas	1h15	TAP (1h30)	GP
GP	3h15	Repas	1h15	1h30	GP
	3h				
Total	16h		5h	3h	

INFORMATIONS PRATIQUES

Plan de Prévention CANICULE 2014 INSCRIVEZ-VOUS

Chaque année, afin de parer aux risques d'un éventuel épisode caniculaire, un plan de prévention à destination des personnes âgées, fragilisées et/ou handicapées est mis en œuvre par le service Action Sociale de la Mairie, en conformité avec la loi 2004-626 du 30 Juin 2004.

A cet effet, un registre est tenu à jour par le CCAS : il recense les personnes déjà inscrites sur la base du volontariat ; il est remis à jour tous les ans. Un courrier leur est envoyé pour qu'elles vérifient et complètent les données enregistrées, coordonnées, médecin traitant, dates éventuelles d'absence, soins et aides à domicile, personnes à prévenir, ... Les informations du registre sont strictement confidentielles et protégées conformément aux règles de recueil informatisé des données personnelles.

En outre, une campagne d'affichage est réalisée pour inviter de nouvelles personnes à s'inscrire afin d'être aidées en cas de Canicule. Les affiches sont apposées dans les lieux publics, dans les cabinets médicaux et paramédicaux, les centres sociaux qui relaient auprès des commerçants de proximité.

Ainsi, lorsque le Préfet décide de déclencher le plan départemental de gestion d'une Canicule, la Mairie peut contacter les personnes inscrites, s'assurer de leur état de santé, et leur apporter, le cas échéant une aide adaptée.

OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

La mairie avec le soutien de la Gendarmerie reconduit l'opération « tranquillité vacances ».

Si vous vous absentez, les services de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, vous pouvez retirer en mairie ou bien télécharger sur le site du ministère de l'intérieur l'imprimé « opération tranquillité vacances ».

Il est important de remplir cet imprimé en précisant vos dates et lieux de naissance ; si des véhicules restent en stationnement chez vous, si l'habitation est munie d'une alarme, ou bien si des animaux resteront dans l'habitation pendant votre absence.

Vous pouvez déposer vos demandes en mairie, les services administratifs se chargeront de les transmettre à la Gendarmerie de La Membrolle sur Choisille.

Soyez des voisins vigilants, c'est la meilleure
des préventions !

LES BEAUX JOURS ARRIVENT, NOUS VOUS RAPPELONS QUELQUES PRINCIPES.

Lutte contre les bruits de voisinage : L'arrêté municipal en date du 18 décembre 2002 fixe la règle en la matière pour les particuliers : les travaux de jardinage et de bricolage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ...) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Ils sont interdits les dimanches et jours fériés durant toute l'année.

Brûlage des végétaux : En application du Règlement Sanitaire Départemental et du Code de l'Environnement (article L 541-2), le brûlage des déchets végétaux est rigoureusement **interdit toute l'année et sur tout le territoire de La Membrolle-sur-Choisille.**

Les déchets végétaux doivent être déposés en déchetterie ou compostés.

Un feu en plein air est dangereux et peut provoquer des incendies, des écrans de fumées et incommoder le voisinage.

Cadre de vie : Des poubelles indésirables laissées sur le trottoir ne contribuent pas à la qualité de notre cadre de vie. De plus, les poubelles qui restent sur le trottoir obligent les piétons à emprunter la chaussée, ce qui peut être dangereux.

A VOS AGENDAS !

Samedi 28 juin Fête des écoles (école élémentaire)

Samedi 28 juin Barbecue du club de tennis

Tous le mois de juillet Stage de tennis enfants et adultes

Samedi 6 septembre Forum des associations (salle des sports)

Samedi 20 septembre Cours de cuisine par l'APART (salle E Chabrier)

Dimanche 21 septembre Brocante et vide greniers dans les rues